

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée des Champs de Losque, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24 janvier 2019

date d'affichage : 07 février 2019

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

BAUGE Marie-Josèphe, BURLOT Etienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVISES Joseph, DESREE Jean-François, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe (présent à partir de la délibération «Rétrocession d'une placette à la commune»), GOULMY Cécile, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUIN Benoît, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEMENAND Guillaume, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Alain, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, ROBIN Jacqueline, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BELLOT Hélène, GUENE David, JOUET Évelyne, LEHODEY Isabelle, MARAIS Jean-Claude, MAUDUIT Géraldine.

Pouvoirs :

Hélène BELLOT donne pouvoir à Guillaume LEMENAND

Isabelle LEHODEY donne pouvoir à Michel LAURENT

Jean-Claude MARAIS donne pouvoir à Pierre VAULTIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 27

Votants : 30

Patrick LENOIR a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 07 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité des présents.

Mr le maire ouvre la séance et demande le rajout de quatre points :

- Vente d'un petit terrain

- Rétrocession d'une placette à la commune

- Demande d'enregistrement présentée par le GAEC de Hôtel GALLET pour l'extension d'un élevage laitier

-Remboursement d'arrhes versés pour la location de la salle des fêtes de Remilly.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord.

1) Vote des subventions 2019 :

M. le maire présente au conseil les propositions de subventions pour l'année 2019 :

Remilly Sur Lozon :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2018	ANNEE 2019
	montant voté	Montant proposé
Adame des Marais	20,00 €	20,00 €
ADPCR (ass. Défense ligne Caen-Rennes)	15,00 €	15,00 €
Amicale des chasseurs	130,00 €	130,00 €
ANCGVM (croix de guerre)	30,00 €	30,00 €
Anciens Combattants	130,00 €	130,00 €
APE du Marais (école)	230,00 €	230,00 €
Ass. Donneurs de sang	30,00 €	30,00 €
Ass. Sclérose en plaque	30,00 €	30,00 €
ACAR (Ass. des Commerçants et Artisans)	130,00 + 100,00 €	230,00 €
Club de l'Amitié	130,00 €	130,00 €
Comité départ des festivals élevage	15,00 €	15,00 €
Comité des fêtes de Remilly sur Lozon	130,00 € 100,00 €	230,00 €
France ADOT (don d'organes)	30,00 €	30,00 €
Gymnastique volontaire	130,00 €	130,00 €
Panier Solidaire (banque alimentaire)	1 100,00 €	1100,00 €
Les Amis du Château de Montfort	130,00 €	130,00 € 100,00 €
Les Amis de l'Osier	0,00 €	130,00 €
Office NI des ACVG	15,00 €	15,00 €
Secours Catholique	15,00 €	15,00 €
Secours Populaire	15,00 €	15,00 €
Société d'agriculture arrondissement de St Lô	30,00 €	0
Ass de Pétanque de Remilly sur Lozon	Agglo	100,00 €
Association les deux mains		130,00 €
Les bielles des marais		130,00 €

Le Mesnil Vigot :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2018	ANNEE 2019
	montant voté	montant proposé
Anciens Combattants	130,00 €	130,00 €
Club du 3ème Age	130,00 €	130,00 €
Société de Chasse	130,00 €	130,00 €
Association de Jumelage	130,00 € 50,00 €	180,00 €
Comité des fêtes	130,00 € 100,00 €	230,00 €

Les Champs de Losque :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2018	ANNEE 2019
	montant voté	montant proposé
Anciens combattants	130,00 €	130.00 €
Ass. Pour le fleurissement	130,00 € 100,00 €	230.00 €
Club le Trait d'Union	130,00 €	130.00 €
Comité des fêtes	130,00 € 100,00 €	230.00 €
Société de Chasse	130,00 €	130.00 €
TOTAL	4 335,00 €	4 895.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions 2019 ci-dessus.

Un bilan moral et financier devra être produit par l'association pour le versement de sa subvention.

2) Lotissement Les Champs de Losque :

- Honoraires du cabinet Lallouet :

M. le maire fait part au conseil de l'augmentation des honoraires de la mission ingénierie maîtrise d'œuvre VRD qui passe à 14 800,00 € H.T. soit 1 850 €H.T de plus par rapport au devis initial. Le projet de base de 7 parcelles est passé à 8 parcelles pour le projet définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au nouveau montant d'honoraires.

- Nom du lotissement et de la rue :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner comme nom au futur lotissement : « lotissement Saint Aubin » et pour la rue d'accès au lotissement le nom suivant : « rue Saint Aubin ».

- Prix de vente des trois parcelles :

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur le prix des trois parcelles qui peuvent être commercialisées et situées à côté du lotissement de 5 parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre les trois parcelles situées à côté du lotissement de 5 parcelles au prix de 19 500€ TTC la parcelle.

3) Cimetières :

- Projet d'agrandissement du cimetière de Remilly :

M. le maire présente la première esquisse concernant l'agrandissement du cimetière de Remilly. Le projet consiste en l'aménagement d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et la création d'environ 150 emplacements.

Cette proposition d'aménagement sera étudiée par la commission « environnement espace vert cimetière ».

- Reprise d'une concession dans le cimetière de Remilly :

M. le maire fait part au conseil de la proposition de Mme Colette Guitton de rétrocéder, à la commune, l'emplacement qu'elle achetée, il y a quelques années, dans le cimetière. C'est l'emplacement N°97 carré 2 du cimetière de Remilly, qui est libre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de racheter la concession N°97 carré 2 du cimetière de Remilly,

- de verser la somme de 200 € à Mme Guitton Colette.

- Cimetière du Mesnil Vigot :

Mr le maire informe que les travaux dans le cimetière du Mesnil Vigot sont terminés.

4) Indemnités des élus :

Mr le maire informe les membres du conseil que les indemnités mensuelles des élus sont calculées sur la base de l'indice brut terminal 1022 suivant un pourcentage. Mais l'état vient de porter cet indice de 1022 à 1027.

Une délibération doit être reprise avec le nouvel indice mais sans changement des pourcentages. Cela fait une revalorisation de quelques euros par mois pour les indemnités des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'annuler sa délibération du 12/07/17

- de reprendre les mêmes pourcentages pour l'indemnité des élus soient :

	% indice 1027
Maire de la commune nouvelle	32,00 %
Adjointes de la commune nouvelle	8,80 %
Maire commune déléguée Les Champs de Losque	17,00 %
Maire commune déléguée Remilly Sur Lozon	26,00 %
Adjointes des communes déléguées	6,60 %

5) SDEM : dépose d'une ligne électrique inutile :

M. le maire indique au conseil qu'il a reçu du SDEM une demande de dépose de réseau qui concerne une ligne basse tension au lieu-dit « la rivière » sur la commune déléguée des Champs de Losque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande puisque cette ligne dessert un bâtiment.

6) Modification du temps de travail concernant un poste d'adjoint technique territorial :

Le comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, en date du 19/12/18, a émis un avis favorable pour la modification du temps de travail concernant le poste d'adjoint technique territorial occupé par Jean-Luc Cauchard dont la durée hebdomadaire de travail est portée de 7H/35H à 23H/35H, à compter du 1er mai 2019.

Le conseil doit délibérer pour cette modification du temps de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de travail est portée de 7H/35H à 23H/35H, à compter du 1er mai 2019.

7) Achat de deux tondeuses :

Il est nécessaire de remplacer deux tondeuses pour les agents d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat de deux tondeuses au prix unitaire de 1300 € TTC. Un programme d'investissement sera ouvert au budget 2019.

8) Demande de transfert de locataire pour la parcelle de marais A 237 située sur la commune déléguée de Remilly sur Lozon :

Mr le maire informe le conseil que Damien Hue locataire de la parcelle communale A 237 située sur la commune déléguée de Remilly Sur Lozon arrête d'exploiter. Le repreneur qui est Laurys Vaultier souhaite continuer la location de la parcelle communale A 237.

Pierre Vaultier ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de louer la parcelle A 237 située sur Remilly Sur Lozon à Laurys Vaultier avec les mêmes conditions consenties à Damien Hue,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

9) Vente d'un petit terrain :

M. le maire présente la demande de la famille Poisson, propriétaire de l'habitation située dans le bourg de Remilly sur Lozon cadastrée AB N°58 qui souhaite acquérir environ 70 m² de la parcelle cadastrée AB N° 57, située devant leur maison, au prix de 1€ symbolique avec, à leur charge, les frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- décide de vendre à la famille Poisson une parcelle de terrain d'environ 70 m² cadastrée AB 57 à Remilly Sur Lozon,
- dit que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

10) Rétrocession d'une placette à la commune :

M. le maire fait part au conseil de la proposition de Brigitte Lehodey qui souhaite rétrocéder à la commune la parcelle AB 281 d'une superficie d'environ 63 m² sur la commune déléguée de Remilly Sur Lozon. Cette placette permettrait le retournement pour les véhicules empruntant le chemin communal étroit qui dessert le lotissement privé situé dans le bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- décide d'acquérir la parcelle de terrain située sur la commune déléguée de Remilly Sur Lozon cadastrée AB 281 d'une surface d'environ 63m² au prix de l'euro symbolique,
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

11) Demande d'enregistrement présentée par le GAEC Hôtel GALLET pour l'extension d'un élevage laitier :

Jean-François Desrée concerné par l'affaire ne prend pas part à la délibération.

M. le maire présente la demande d'enregistrement faite par le GAEC Hôtel GALLET pour l'extension de son élevage laitier qui se situe sur la commune déléguée Les Champs de Losque. Le projet consiste en l'extension d'un bâtiment d'élevage pour 50 vaches supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC Hôtel GALLET pour l'extension d'un élevage laitier.

12) Remboursement d'arrhes versés pour la location de la salle des fêtes de Remilly :

Jean-François Desrée concerné par l'affaire ne prend pas part à la délibération.

Mr le maire propose de rembourser la somme de 91 € à A. Vautier pour une location de salle des fêtes de Remilly prévue en mars 2019 mais annulée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour rembourser à A. Vautier la somme de 91 €. Un mandat sera établi à l'article 673.

13) Questions diverses :

- Opération numéree sur la commune déléguée les Champs de Losque :

Le nom des rues a été choisi par le conseil communal des Champs de Losque. Il reste la numérotation des habitations à faire. La poste propose le suivi « administratif » de l'opération pour un montant de 1 500 €. Le conseil donne son accord à ce devis et autorise le maire à le signer.

- Réflexion sur les commerces à Remilly :

Afin de réfléchir sur l'avenir des commerces à Remilly, le maire propose la création d'un groupe de travail. Le conseil donne son accord et désigne comme membres : Pierre Vaultier, Philippe Gosselin, Marie-Jo Baugé, Sylvain Damecour, Michel Laurent, Dominique Sommier, Christophe Hameau, Sébastien Lemieux, Lydie Lozouet, Françoise Tourainne et Pierre Sevaux.

- Budget bibliothèque de l'école de l'oseraie :

Marie-Jo Baugé explique qu'à l'initiative de Mr Billon et des enseignants l'école de l'Oseraie s'est vue attribuer une subvention de 1500 € par le ministère de l'Education Nationale afin d'équiper la bibliothèque de l'école. Celle-ci a été accordée à condition que la municipalité participe à cette initiative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 1500 € à l'achat de mobilier pour la bibliothèque de l'école.

- **Grand débat National** : un cahier de doléances est à la disposition des habitants, à la Mairie.

- **Inauguration de l'école de l'Oseraie** : elle est prévue le 27 avril 2019.

Pour info les terrains autour de l'école sont en cours d'acquisition.

- Rappel des réunions du 1er semestre 2019

VENDREDI 22 MARS	REUNION DE BUREAU et COMMISSION DES FINANCES	ELUS et COMMISSION DES FINANCES	20H30	MAIRIE REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 29 MARS	VOTE DU BUDGET	LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 10 MAI	REUNION DE BUREAU	ELUS	14H30	MAIRIE REMILLY SUR LOZON

VENDREDI 17 MAI	REUNION DE CONSEIL	LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE LE MESNIL VIGOT
VENDREDI 21 JUN	REUNION DE BUREAU	ELUS	14H30	MAIRIE REMILLY SUR LOZON
JEUDI 27 JUI	REUNION DE CONSEIL	LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE LES CHAMPS DE LOSQUE

Dates à retenir :

- 22 février : concours de belote, salle des fêtes du Mesnil Vigot organisé par l'ACAR de Remilly.
- 24 mars : salle des fêtes de Remilly, expo, vente et diorama organisé par les bielles des marais.
- 06 avril : soirée entrecôte frites, salle des fêtes du Mesnil Vigot organisée par le comité des fêtes du Mesnil Vigot.
- 26 mai : braderie à Remilly et élections européennes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23H20.

Le secrétaire de séance,
P.LENOIR

Le maire,
P.VAULTIER